

BLANCHEPORTE
59 971 TOURCOING Cedex

REGLEMENT 35 500

REGLEMENT DE L'OPERATION

« RGT 35 500 – 15 000 euros pour moi ? »

ARTICLE 1- Organisation

La société Civad BLANCHEPORTE SAS, domiciliée 22 rue de la Blanche Porte 59200 Tourcoing, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 321 008 213 organise en France du 23 décembre 2024 au 28 février 2026, un Jeu gratuit et sans obligation d'achat appelé "RGT 35 500 – 15 000 euros pour moi ? ».

Le présent règlement définit les règles applicables pour ce jeu. Ce règlement est déposé chez Maître Sébastien Gobert, Commissaire de Justice à Roubaix, associé de la SELARL GOBERT, PLASSY-SZYPULA et associés.

ARTICLE 2 – Dotation

Blancheporte met en jeu 1 chèque bancaire de 15 000 euros

ARTICLE 3 – Participation

Cette opération est ouverte à toute personne majeure domiciliée en France, à l'exception des membres du personnel de Blancheporte et de leur famille.

Pour participer par courrier, il suffit de remplir son bon de participation et de renvoyer celui-ci dûment complété à Blancheporte.

Pour participer par téléphone ou par internet en commandant : la participation est automatiquement enregistrée au moment de la commande. Pour participer sans commander, il faut envoyer la participation par email à l'adresse suivante : jeux-concours@blancheporte.fr

Ce jeu est susceptible d'être relayé sous plusieurs formes, sur le site blancheporte.fr, sa page Facebook ou sur les autres réseaux sociaux sur lesquels Blancheporte est présente.

Plusieurs participations par personne sont autorisées pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 4 - Détermination du gagnant

Le gagnant du chèque de 15 000 euros sera déterminé par un tirage au sort effectué après la clôture du jeu par le commissaire de justice parmi l'ensemble des participations enregistrées, quel que soit le support de participation.

Aucune information ne sera donnée oralement.

Le gagnant sera averti par lettre recommandée avec accusé de réception. Il prendra possession de lot chez Blancheporte dans les 3 mois qui suivent la clôture du jeu. Dans le cas où le gagnant résiderait dans les DOM TOM, le chèque bancaire lui sera envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception ou par virement bancaire.

Le gagnant autorise toute vérification concernant son identité, son âge et domiciliation. Toutes indications fausses entraînent automatiquement l'annulation de la participation.

Le gagnant autorise à titre gracieux Blancheporte à utiliser ses nom et adresse dans toute manifestation publi-promotionnelle du seul fait de l'acceptation de son prix. Cette utilisation par Blancheporte ne donne lieu à aucune contrepartie.

Le nom du gagnant sera partagé sur le site blancheporte.fr dans la Rubrique Jeux-concours Résultats.

ARTICLE 5 – Réserves

Blancheporte se réserve le droit d'écourter, de proroger, ou de modifier le présent jeu si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Blancheporte décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Blancheporte se réserve le droit de reporter la remise du lot au gagnant en cas de retard de paiement ou de contentieux.

ARTICLE 6 - Règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation et de remise du lot.

Ce règlement est déposé chez Maître Gobert, associé de la SELARL Gobert, Plassy-Szypula, 26 av Gustave Delory, 59100 Roubaix .

Il est disponible gratuitement sur le site blancheporte.fr Rubrique Jeux Concours et Résultats pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 7 – Données à caractère personnel

Les informations demandées par Blancheporte sont nécessaires pour permettre la prise en compte de la participation, la détermination du/des gagnants, l'attribution ou l'acheminement des lots. Pour ces finalités, elles peuvent être transmises à nos partenaires.

Les données à caractère personnel des participants sont conservées pendant une durée de 6 mois après la fin du Jeu. Les données personnelles des gagnants sont conservées pendant une durée de 5 ans après la fin du Jeu.

En participant, vous acceptez de recevoir nos offres commerciales par voie postale, sauf information contraire de votre part. Et, si vous nous donnez votre accord, nous vous adresserons également nos offres ou les offres de nos partenaires par courrier électronique.

Vous avez le droit de modifier les accords donnés pour recevoir des offres de notre part et/ou de la part de nos partenaires, de rectifier ou de demander la rectification des données vous concernant et de vous opposer à leur traitement à des fins commerciales.

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à dpo@blancheporte.fr ou en écrivant à Blancheporte – Service clientèle – 59971 Tourcoing cedex.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur blancheporte.fr, rubrique Données personnelles et Cookies

Article 8 – Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce Jeu devra être formulée par écrit au plus tard dans les 3 (trois) mois après la fin du Jeu.

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord dans les 2 (deux) mois, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.